



Des licenciements qui continuent, et une aggravation programmée des conditions de travail.

Lors de la dernière réunion de CE, la direction a annoncé qu'il y a eu, au mois de janvier, 8 licenciements, 2 ruptures conventionnelles, 2 ruptures de contrat durant la période d'essai et 4 démissions.

Nous étions 2 938 en CDI fin janvier 2018, 617 en intérim et 208 en contrat de professionnalisation. Pour rappel, nous étions 3 189 en janvier 2009. **Plus Toyota annonce des embauches dans l'usine, et moins on est nombreux en CDI.**

En plus de la précarité, la direction s'apprête encore à nous faire travailler plus vite et plus dur à l'occasion du passage de 71 secondes à 66 secondes.

On commence à être au courant des nouveaux découpages, des nouveaux postes de travail, et ils seront encore plus chargés qu'aujourd'hui.

Pour nous, le travail et la fatigue en plus, pour eux des marges bénéficiaires encore plus importantes. Jusqu'à quand ?

Refuser la démolition de nos droits et des services publics

La CGT Métallurgie appelle l'ensemble des travailleurs de notre branche à l'action le 15 mars pour dénoncer et s'opposer à la démolition de nos droits.

Dans les EPHAD, après le succès du mouvement de grève du 31 janvier, les salariés de ce secteur sont de nouveau appelés à l'action le 15 mars aussi contre leurs mauvaises conditions de travail, les sous-effectifs, les salaires au rabais, et les conditions indignes qui sont parfois réservées aux personnes âgées résidant dans ces EPHAD.

A la SNCF, comme dans les hôpitaux et dans tous les services publics utiles à la population, le gouvernement s'attaque de nouveau aux salariés. La CGT appelle à la grève le 22 mars, et l'Union Départementale CGT du Nord appelle les travailleurs du secteur public et du secteur privé, tous ensemble, à la grève et aux manifestations le 22 mars.

La CGT Toyota s'associe à ces appels à la grève et aux manifestations. Les 15 et 22 mars, nous aurons la possibilité d'affirmer notre opposition aux attaques patronales et gouvernementales contre le monde du travail.

Toyota condamné par les Prud'hommes de Valenciennes

Deux jugements rendus le 15 février 2018 par le Conseil des Prud'hommes de Valenciennes :

Guillaume Vasseur, délégué CGT sur la ligne des portes, avait reçu un rappel à l'ordre début 2016. La direction lui reprochait un "abandon de poste" alors qu'il demandait à pouvoir être remplacé pour partir en délégation pour aller soutenir un salarié qui le lui avait demandé. **Toyota a donc été condamné à annuler cette sanction et à payer à Guillaume 100 euros de remboursement de frais de justice.**

Catherine Zakrzewski, élue CGT aux dernières élections, travaille en nuit sur la ligne AJA à l'assemblage. En mai 2016, Catherine avait fait grève contre la Loi El-Khomri, avant son hospitalisation qui était pourtant prévue depuis longtemps. Elle avait évidemment un arrêt maladie. La direction, bien sûr au courant, a refusé de prendre en compte son arrêt maladie et a continué à la pointer en grève, sans la payer ! **Toyota a été condamné à rembourser à Catherine 698,06 € au titre de complément de salaire dans le cas d'un arrêt maladie et à lui verser 200 euros de remboursement de frais de justice.**

Malgré ses torts, Toyota a la possibilité de faire appel de ces 2 jugements.

Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)
Catherine ZAKRZEWSKI 06 88 23 11 73 (Ass. Eq verte)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)
Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq Jaune)

ou par mail : cgt.toyota@live.fr



La CGT Toyota Onnaing

Et notre site : www.cgttoyota.fr